Niveau(x) d'enseignement: 3 Numéro EDUQ : 9470009
Centre d'intérêt: 811

Evaluation des programmes d'études : arts plastiques, 6e primaire. -- [Québec] : Direction de la sanction des études, 1992.
14 p. : ill. ; 28 cm. -- (Feuillet d'information / Direction de la sanction des études du Québec)

Titre de départ. Code: 16-7905-07.

Vedette(s)-secondaire(s): Québec (Province). Direction de la sanction des études

---

Descripteur(s): Arts plastiques * Evaluation de programmes * Rendement scolaire * Primaire (Ordre d'enseignement)

Synthèse des principales données sur l'évaluation du programme d'arts plastiques du primaire, obtenues au moyen d'un sondage auprès des élèves et des agents d'éducation. Les résultats des élèves sont fournis selon deux habiletés: identifier (voir) (moyenne de 52,8 %) et synthétiser (faire) (moyenne de 36,9 % à l'épreuve de dessin, de 31,9 % à celle de peinture et de 60,1 % à celle de modelage). Les résultats sont également présentés selon les stades graphiques. Les éléments positifs et négatifs du programme sont dégagés à la lumière des données recueillies.

Type de document:

9470009

Feuillet d'information
Évaluation des programmes d'études
Arts plastiques, 6e primaire

Mai 1992 — Direction de la sanction des études

1. INTRODUCTION

Le présent feuillet constitue une synthèse des principales données de l'évaluation du programme d'arts plastiques du primaire, obtenues au moyen d'un sondage auprès des élèves et des agentes et agents d'éducation. Un rapport détaillé a également été publié.

2. OBJECTIFS

En évaluant le programme d'arts plastiques du primaire, le Ministère avait pour objectif de recueillir des données sur les points suivants :

- la qualité du programme d'études et son implantation;
- les résultats obtenus par le personnel enseignant dans la mise en œuvre du programme;
- les conditions et les pratiques d'enseignement;
- la satisfaction des utilisatrices et des utilisateurs.

L'évaluation a été faite en vue de présenter les principales conclusions aux personnes qui prennent les décisions au Ministère et de formuler, s'il y avait lieu, des recommandations.

3. PERSONNES CONSULTÉES

Pour constituer l'échantillon, une enquête a été menée auprès des commissions scolaires et des établissements d'enseignement privés par les directions régionales sous la responsabilité de la Direction de la coordination des réseaux. Il s'agissait de répertorier les écoles où on enseignait les arts plastiques en 6e année et les personnes qui les enseignaient, soit les titulaires de la classe ou les spécialistes. L'enquête portait sur un total de 1639 écoles publiques et 100 écoles privées offrant la 6e année du primaire au secteur francophone. Le bilan de l'enquête est le suivant :

- au secteur public (1639 écoles au total)

  . 133 écoles faisaient appel à des spécialistes (8 p. 100);
  . 1346 écoles faisaient appel à des titulaires (82 p. 100);
  . 160 écoles ne donnaient pas le cours d'arts plastiques (10 p. 100);

- au secteur privé (100 écoles au total)

  . 10 écoles faisaient appel à des spécialistes (10 p. 100);
  . 31 écoles faisaient appel à des titulaires (31 p. 100);
  . 59 écoles ne donnaient pas le cours d'arts plastiques (59 p. 100).

Par la suite, on a constitué un échantillon. Il comprenait 19 écoles privées et 81 écoles publiques représentant 73 commissions scolaires. Toutes les régions administratives du Québec étaient représentées.

Il n'y a pas eu d'échantillon pour la consultation des responsables du dossier. Toutes et tous ont été invités à y participer.

Le tableau suivant indique la participation à la consultation.

Tableau 1 Données sur les personnes consultées et sur le taux de participation.

Personnes consultées	Taux de participation
Personnel enseignant titulaire	90 %, soit 60 sur 67 (67 écoles représentées)
Personnel enseignant spécialiste	79 %, soit 22 sur 28* (28 écoles représentées)
Directrices et directeurs d'écoles	88 %, soit 88 sur 100 (100 écoles échantillonnées)
Conseillères et conseillers pédagogiques et responsables du dossier	63 %, soit 124 sur 198 (179 commissions scolaires et 19 écoles privées)
Élèves	98 %, soit 1067 élèves sur 1088 (44 écoles représentées) Épreuve : Peinture : 388 élèves (16 écoles) Dessin : 322 (13 écoles) Modelage : 357 (15 écoles)

* 33 écoles faisaient partie de l'échantillon, mais cinq écoles n'offraient pas les arts plastiques.

La participation a été jugée très satisfaisante dans l'ensemble, bien qu'elle ait été moins forte chez le personnel enseignant spécialiste. Pour ce qui est des conseillères et conseillers pédagogiques et des responsables du dossier, la participation peut être qualifiée de très satisfaisante, compte tenu du fait que certaines commissions scolaires n'ont pas de responsables du dossier, ni de conseillères ou conseillers pédagogiques en arts plastiques.

4. ÉVALUATION DU PROGRAMME

L'évaluation du programme d'arts plastiques du primaire a été réalisée en deux temps. L'évaluation effectuée à la phase 1, c'est-à-dire au moment de l'élaboration du programme, s'est terminée en 1979. À la lumière des renseignements recueillis, on peut conclure à un bilan satisfaisant.

L'évaluation de la phase d'implantation n'ayant pas eu lieu, l'analyse s'arrête donc à l'évaluation de la phase 2, soit celle de la mise en œuvre du programme comprenant l'implantation, et de la phase 3, soit celle des résultats de la mise en œuvre.

5. RÉSULTATS DES ÉLÈVES

Deux habiletés sont exploitées par le programme d'arts plastiques du primaire. Elles se définissent ainsi :

- L'habileté à identifier (voir) : raconter son image, l'image de ses pairs et les œuvres d'art. L'élève doit repérer, discriminer, distinguer, différencier, dégager, associer, situer, parler, communiquer, expliciter et nommer.

- L'habileté à synthétiser (faire) : transformer la matière de façon personnelle, au moyen du geste dans une technique déterminée, à partir d'un thème et à l'aide du langage plastique. L'élève doit utiliser, exploiter, réaliser, disposer, agencer, ordonner, composer, représenter, exprimer et symboliser.

Dans un premier temps, les résultats des élèves seront présentés selon chacune des deux habiletés développées par le programme puis selon ces deux habiletés considérées ensemble. Finalement, une analyse des images sera présentée qui tient compte des stades graphiques de l'enfant. Les résultats donneront le profil de l'élève en arts plastiques, à la fin de son cours primaire.

5.1 RÉSULTATS DES ÉLÈVES SELON L'HABILETÉ «IDENTIFIER» (VOIR)

Description de l'épreuve

L'épreuve qui mesurait cette habileté était composée de 30 questions portant sur des reproductions d'œuvres d'art. Un cahier de reproductions accompagnait le cahier de l'élève ou questionnaire. Les élèves répondaient sur le questionnaire sans aucune forme d'intervention de la part du personnel enseignant.

La durée de l'épreuve était de 60 minutes.

L'épreuve comptait pour 30 points.

La correction de l'épreuve était sous la responsabilité du Ministère.

Résultats de l'ensemble des élèves (voir)

La moyenne des 1067 élèves qui ont passé l'épreuve est de 52,8 p. 100.

On peut comparer les résultats des élèves selon que des spécialistes ou des titulaires donnent l'enseignement du cours d'arts plastiques.

- Groupes des élèves avec spécialistes : moyenne de 53,2 p. 100.
- Groupes des élèves avec titulaires : moyenne de 52,2 p. 100.

Analyse et interprétation des résultats

On constate très peu d'écarts entre les résultats des deux groupes d'élèves. Cela s'explique facilement, car seulement 44 p. 100 de l'ensemble des élèves disaient avoir l'habitude de répondre à des questions comme celles de l'épreuve écrite. De plus, le personnel enseignant trouvait le temps d'enseignement insuffisant pour amener l'enfant à dégager au moyen de la parole descriptive l'idée de l'image et ce, autant chez les spécialistes que chez les titulaires. Par conséquent, il ne faut pas s'étonner des résultats plutôt faibles des élèves.

L'utilisation des reproductions d'œuvres d'art est peu fréquente. Est-ce un manque de formation? Le personnel enseignant déclare un manque de temps pour réaliser cette activité et la délaisse pour se concentrer davantage sur l'exploration des gestes et techniques. Précisons que la définition du domaine prévoit que l'on consacre 30 p. 100 du temps à l'habileté identifier (voir), soit la lecture de l'image, et 70 p. 100 du temps à l'habileté synthétiser (faire), soit la réalisation.

Des résultats plus détaillés paraissent au rapport global. Toutes les facettes de «voir» ont été mesurées, soit le thème, le langage plastique et les gestes et techniques.

5.2 RÉSULTATS DES ÉLÈVES SELON L'HABILETÉ «SYNTHÉTISER» (FAIRE)

L'échantillon des élèves se subdivisait en trois sous-groupes pour l'habileté «synthétiser». Un sous-groupe était évalué pour le dessin, un deuxième pour la peinture et finalement, le troisième sous-groupe d'élèves était évalué pour le modelage. Trois épreuves pratiques ont donc été élaborées et corrigées par le Ministère.

Les résultats sont présentés selon les trois épreuves.

5.2.1 Résultats des élèves à l'épreuve de dessin

Description de l'épreuve

Cette épreuve pratique durait deux heures, soit 15 minutes pour donner les consignes aux élèves, 15 minutes pour présenter le thème et 90 minutes réservées aux élèves pour leur réalisation.

L'épreuve comptait pour 70 points.

Le thème était :
«Il fait beau; je joue à la poursuite avec mes amis près d'une maison.»

Le type de réalisation était : à deux dimensions-de mémoire-individuelle.

Le matériel était : des crayons feutres à base d'eau (12 couleurs au minimum) et du papier Carlyle blanc (30,5 cm x 45.5 cm), lequel était fourni par le Ministère à raison d'une feuille par élève.

L'élève avait dix règles obligatoires à observer. Ces règles étaient inscrites dans son cahier de l'épreuve et sur des affiches dans la classe. Elles correspondaient aux critères d'évaluation. Les voici :

Le thème

1re règle Tu te représentes avec tes amis jouant à la poursuite («tag» en anglais) près d'une maison par beau temps.

Tu peux ajouter d'autres éléments pour compléter ton idée et enrichir ton dessin.

2e règle Tu organises tous les éléments de ton dessin d'une manière personnelle.

Tu n'écris aucun titre ou texte à moins que celui-ci fasse partie intégrante de ton dessin.
(Exemple: le nom d'une rue)

3e règle Tu évites les clichés.
(Exemple: représenter un oiseau par ✓)

Langage plastique

4e règle Tu appliques des couleurs claires et foncées pour obtenir des contrastes.

5e règle Tu traces des lignes, des formes avec des couleurs pour obtenir des textures.

6e règle Tu organises les éléments selon différents plans en exploitant tout l'espace disponible.

7e règle Tu représentes les personnages en mouvement.

8e règle Tu traces à main levée, avec les crayons feutres, au trait, en aplat et avec des hachures.

Gestes et techniques

9e règle Tu fais des gestes naturels et souples:

- sans tracer au préalable les éléments avec un crayon autre que tes crayons feutres;

10e règle Sans l'aide d'aucun objet pour délimiter les formes.

Au total, 322 élèves ont participé à cette épreuve. Les groupes d'élèves des spécialistes comptaient 197 élèves et les groupes d'élèves des titulaires comptaient 125 élèves.

Tous les dessins des élèves ont été retournés au Ministère, qui en assumait la correction.

Résultats de l'ensemble des élèves (dessin)

> La moyenne des 322 élèves qui ont passé l'épreuve de dessin est de 36,9 p. 100.

On peut comparer les résultats pour les deux groupes d'élèves.

- Groupes d'élèves des spécialistes : moyenne de 33,9 p. 100.
- Groupes d'élèves des titulaires : moyenne de 41,8 p. 100.

Analyse et interprétation des résultats

Les résultats sont qualifiés d'insatisfaisants.

On constate une faiblesse marquée des élèves en général, peu importe si l'enseignement est donné par des titulaires ou par des spécialistes. Chez les élèves de ces derniers toutefois, les résultats sont encore plus faibles.

Pourtant, les élèves font beaucoup de dessin : c'est une des techniques les plus utilisées en classe. En effet, 74 p. 100 des élèves qui ont passé l'épreuve de dessin ont dit, dans un questionnaire, faire souvent du dessin en classe et pour 25 p. 100 des élèves, elles et ils ont dit en faire à l'occasion. De plus, les élèves des spécialistes disaient en faire souvent en plus grande proportion (78 p. 100) que les élèves des titulaires (69 p. 100).

On peut supposer que les élèves n'avaient pas l'habitude de travailler avec des consignes précises de ce type. De plus, selon des spécialistes consultés au sujet des résultats, le format de papier utilisé à l'épreuve n'était pas familier (beaucoup plus grand que d'ordinaire) pour l'élève et le moyen utilisé, soit le crayon feutre, qui exige de la minutie, ne s'utilise pas pour de grands gestes. Cela a pu jouer sur la qualité des travaux.

5.2.2 <u>Résultats des élèves à l'épreuve de peinture</u>

Description de l'épreuve

L'épreuve pratique durait deux heures, tout comme l'épreuve de dessin. Après l'explication des consignes et la présentation du thème, l'élève disposait de 90 minutes pour la réalisation de sa peinture.

L'épreuve comptait pour 70 points.

Le thème était :

«En sortant d'un magasin avec nos achats, alors qu'il pleut abondamment, mes amis et moi courons vers une automobile.»

Le type de réalisation était : à deux dimensions-de mémoire-individuelle.

Le matériel était : de la gouache liquide (couleurs primaires, le blanc et le noir), deux brosses plates (0,5 cm et 1 cm), godets, eau, chiffon, papier Carlyle (30,5 cm x 45,5 cm), lequel était fourni par le Ministère à raison d'une feuille par élève.

L'élève avait dix règles obligatoires à observer. Ces règles étaient inscrites dans son cahier de l'épreuve et sur des affiches dans la classe. Elles correspondaient aux critères d'évaluation. Les voici :

Le thème

1e règle Tu te représentes avec tes amis courant vers une automobile, à la sortie d'un magasin avec vos achats alors qu'il pleut abondamment.

Tu peux ajouter d'autres éléments pour compléter ton idée et pour enrichir ta peinture.

2e règle Tu organises tous les éléments de ta peinture d'une manière personnelle.

Tu n'écris aucun titre ou texte à moins que celui-ci fasse partie intégrante de ta peinture.
(Exemple: le nom d'une rue)

3e règle Tu évites les clichés.
(Exemple: des personnages de bandes dessinées)

Le langage plastique

4e règle Tu exploites la couleur en faisant des mélanges et tu appliques des couleurs sombres et brillantes pour obtenir des contrastes.

5e règle Tu traces des lignes, des formes avec des couleurs pour obtenir des textures.

6e règle Tu organises les éléments selon différents plans en exploitant tout l'espace disponible.

7e règle Tu représentes les personnages en mouvement.

8e règle Tu appliques la gouache à main levée, avec la brosse, en aplat, à la tache et avec des hachures.

Les gestes et techniques

9e règle Tu fais des gestes naturels et souples:

- sans tracer au préalable les éléments avec un crayon.

10e règle Sans l'aide d'aucun objet pour délimiter les formes.

Au total 388 élèves ont participé à cette épreuve. Les groupes des spécialistes comptaient 186 élèves tandis que ceux des titulaires comptaient 202 élèves.

Toutes les peintures ont été retournées au Ministère, qui en assumait la correction.

Résultats de l'ensemble des élèves (peinture)

> La moyenne des 388 élèves qui ont passé l'épreuve de peinture est de 31,9 p. 100.

Si l'on compare les résultats des deux groupes, on obtient :

- Groupes d'élèves des spécialistes : moyenne de 34,4 p. 100.
- Groupes d'élèves des titulaires : moyenne de 29,5 p. 100.

Analyse et interprétation des résultats

Les résultats des élèves à l'épreuve de peinture sont encore plus faibles que ceux de l'épreuve de dessin.

Pourtant, la gouache est le matériau qui a été le plus utilisé selon les élèves. Cependant, les élèves des titulaires disent faire moins souvent de la peinture que les élèves des spécialistes. On ne peut ignorer que les spécialistes disposent de locaux spécialement organisés pour les arts plastiques (59 p. 100) et en font bénéficier leurs élèves. Toutefois, les résultats sont nettement insatisfaisants, ce qui laisse supposer que le programme d'études n'est pas respecté. Cependant, selon des spécialistes consultés au moment de l'analyse des données, l'épreuve aurait nécessité le double du temps prévu compte tenu de

la quantité d'éléments à respecter par l'élève. Cela doit être pris en considération pour expliquer les résultats.

5.2.3 Résultats des élèves à l'épreuve de modelage

Description de l'épreuve

L'épreuve pratique durait, tout comme les deux autres épreuves, deux heures. Après l'explication des consignes, la présentation du thème, l'élève disposait de 90 minutes pour sa réalisation.

L'épreuve comptait pour 70 points.

Le thème était :

«Je lis dans la position que je préfère.»

Le type de réalisation était : à trois dimensions-de mémoire-individuelle.

La technique était le modelage en ronde-bosse. Le matériel était : 500 g de pâte à modeler d'une seule couleur, les mirettes et ébauchoirs et un carton support bristol blanc, trois plis (22,5 cm x 30 cm), lequel était fourni par le Ministère à raison d'un par élève.

L'élève avait dix règles obligatoires à observer. Ces règles étaient inscrites dans son cahier de l'épreuve et sur des affiches dans la classe. Elles correspondaient aux critères d'évaluation. Les voici :

Le thème

1re règle — Tu te représentes lisant dans la position que tu préfères.

Tu peux ajouter d'autres éléments pour compléter ton idée et pour enrichir ton modelage.

2e règle — Tu agences tous les éléments de ton modelage d'une manière personnelle en établissant un lien étroit entre le personnage, l'action et les éléments nécessaires.

3e règle — Tu évites les clichés.
(Exemple: représenter des personnages de bandes dessinées)

Le langage plastique

4e règle — Tu réalises un modelage en ronde-bosse (volume travaillé sur toutes les faces visibles).

5e règle — Tu traites les différentes surfaces en variant les textures (cheveux, vêtements, etc.).

6e règle — Tu modèles le personnage de manière que l'agencement des parties de son corps rende la position choisie.

7e règle — Tu établis l'équilibre entre les différents volumes modelés.

8e règle — Tu soudes adéquatement les volumes par jointage.

Les gestes et techniques

9e règle — Tu rehausses les faces des volumes

- par addition de galettes (plaques) ou de colombins.

10e règle — Par pinçage, gravure ou impression.

Au total, 357 élèves ont participé à cette épreuve. Les groupes des spécialistes comptaient 200 élèves tandis que ceux des titulaires comptaient 157 élèves.

Dans ce cas-ci, pour corriger les travaux des élèves, un jury du Ministère a visité les quinze écoles de l'échantillon.

Résultats de l'ensemble des élèves (modelage)

> La moyenne des 357 élèves qui ont passé l'épreuve de modelage est de 60,1 p. 100.

Si l'on compare les résultats des deux groupes, on obtient :

- Groupes d'élèves des spécialistes : moyenne de 63,1 p. 100.
- Groupes d'élèves des titulaires : moyenne de 56,2 p. 100.

Analyse et interprétation des résultats

C'est l'épreuve où les élèves ont obtenu les meilleurs résultats.

Les élèves nous ont dit utiliser assez fréquemment la pâte à modeler (80 p. 100 des élèves des spécialistes et 65 p. 100 des élèves des titulaires). Les élèves qui ont passé l'épreuve de modelage disaient en faire à l'occasion dans une proportion de 80 p. 100 en moyenne. Cela explique certainement le meilleur rendement.

5.3 RÉSULTATS DES ÉLÈVES SELON LES DEUX HABILETÉS (IDENTIFIER ET SYNTHÉTISER)

Les élèves qui ont passé l'épreuve de dessin, de peinture ou de modelage ont également passé l'épreuve écrite (le voir).

Examinons les résultats de ces groupes d'élèves pour obtenir les résultats à l'épreuve complète.

Tableau 2 Moyenne des élèves à l'épreuve complète selon l'épreuve pratique subie (dessin, peinture, modelage)

HABILETÉS	MOYENNE DES ÉLÈVES DESSIN (%)		MOYENNE DES ÉLÈVES PEINTURE (%)		MOYENNE DES ÉLÈVES MODELAGE (%)	
	S	T	S	T	S	T
Identifier (voir) 30 % et Synthétiser (faire) 70 %	39,8	45,9	40,3	35,7	59,8	55

S : Spécialistes T : Titulaires

Analyse et interprétation des résultats

Dans l'ensemble, les résultats sont insatisfaisants et témoignent de lacunes importantes dans la mise en œuvre du programme.

Les conditions de travail difficiles des spécialistes (durée limitée des cours, nombre de groupes d'élèves et nombre d'écoles aussi) font en sorte que les résultats de leurs élèves rejoignent ceux des élèves des titulaires, qui bénéficient de plus de flexibilité dans l'horaire, bien qu'elles et ils soient moins formés en arts et qu'ils travaillent dans des conditions matérielles peu aidantes. Cela entraîne des résultats semblables et insatisfaisants de part et d'autre.

On doit améliorer la situation. Doit-on exiger une formation minimale en arts plastiques pour l'enseignement de cette matière? Doit-on revoir la grille-horaire pour assurer au spécialiste le temps suffisant pour donner son enseignement (périodes, cycles d'enseignement à revoir)? Doit-on tolérer que des cours soient donnés à des élèves par du personnel enseignant (titulaires ou spécialistes) sans aucune formation de base dans le domaine?

5.4 RÉSULTATS DES ÉLÈVES SELON LES STADES GRAPHIQUES

5.4.1 Résultats des élèves à l'épreuve de dessin selon les stades graphiques

Les images analysées globalement à l'épreuve de dessin se situent à différents stades graphiques, tel que le démontre le graphique suivant.

Graphique 1 Pourcentage des élèves qui ont passé l'épreuve de dessin selon les stades graphiques

A) Gribouillis.
B) Préschématique.
C) Début du schématique.
D) Schématique.
E) Frontière.

Programme 6e année

F) Début du postschématique.
G) Postschématique.
H) Frontière.

I) Pseudo-réalisme.

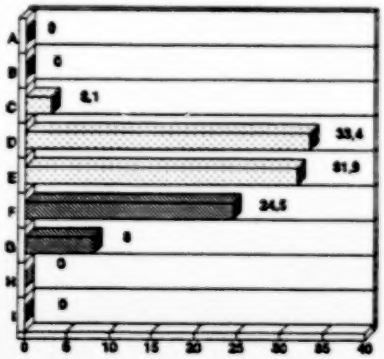

Commentaires

Les images analysées globalement révèlent que :

- 68 p. 100 des élèves ont de grandes ou moyennes difficultés pour représenter les objets figurés, organiser une représentation de l'espace et utiliser la couleur adéquatement.

- 32 p. 100 des élèves ont peu de difficultés ou répondent aux exigences du programme pour représenter les objets figurés, organiser une représentation de l'espace et utiliser la couleur adéquatement.

- 0 p. 100 des élèves dépassent les exigences pour représenter les objets figurés, organiser une représentation de l'espace et utiliser la couleur adéquatement.

Ces données sont le reflet des résultats (qualifiés d'insatisfaisants) des élèves à l'épreuve de dessin. Malgré tout, trois élèves sur dix répondent aux exigences du programme.

5.4.2 Résultats des élèves à l'épreuve de peinture selon les stades graphiques

Les images analysées globalement à l'épreuve de peinture se situent à différents stades graphiques, tels que présentés dans le graphique ci-dessous.

Graphique 2 Pourcentage des élèves qui ont passé l'épreuve de peinture selon les stades graphiques

A) Gribouillis.
B) Préschématique.
C) Début du schématique.
D) Schématique.
E) Frontière.

Programme 6e année

F) Début du postschématique.
G) Postschématique.
H) Frontière.

I) Pseudo-réalisme.

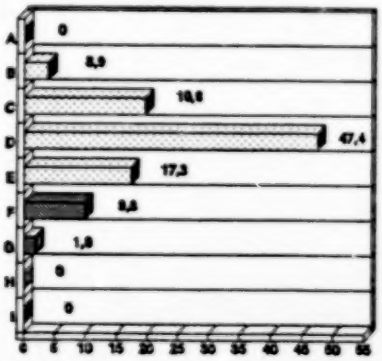

Commentaires

On constate que :

- 88 p. 100 des élèves ont de grandes ou moyennes difficultés pour représenter les objets figurés, organiser une représentation de l'espace et utiliser la couleur adéquatement.

- 12 p. 100 des élèves ont peu de difficultés ou répondent aux exigences du programme pour représenter les objets figurés, organiser une représentation de l'espace et utiliser la couleur adéquatement.

- 0 p. 100 des élèves dépassent les exigences pour représenter les objets figurés, organiser une représentation de l'espace et utiliser la couleur adéquatement.

Le pourcentage des élèves qui répondent aux exigences du programme, soit 11,6 p. 100 seulement, est encore plus faible en peinture qu'en dessin. À peine une ou un élève sur dix répond aux exigences du programme.

6. CONCLUSION

6.1 ÉLÉMENTS POSITIFS

Le premier point fort reconnu au programme sont les **objectifs**. Les objectifs généraux, tout d'abord, sont jugés réalistes et font l'objet d'un accord de la majorité des spécialistes et des responsables du dossier. On croit par ailleurs que les objectifs intermédiaires correspondent bien au contenu du programme, sont précis, formulés de façon adéquate et correspondent aux objectifs terminaux.

Un deuxième point fort est le **matériel pédagogique**. Le matériel didactique de base est utilisé par les spécialistes, ainsi que le guide pédagogique.

Comme troisième point fort, on constate l'**intérêt** de près de la moitié des directions d'école consultées au regard d'un projet éducatif prônant l'enseignement des arts plastiques.

Le quatrième point touche les **ressources matérielles** dans le cas des spécialistes. Dans une bonne proportion, les spécialistes ont accès à un local spécialisé. Le mobilier et l'aménagement dont elles et ils disposent sont plus adéquats.

Pour ce qui est du matériel périssable et non périssable, indispensable à la discipline, tout comme le matériel est indispensable aux expériences en science, il est plus présent lorsque l'enseignement est donné par des spécialistes bien qu'il soit insuffisant dans le cas de l'exploitation des techniques à trois dimensions (de l'argile, de la paraffine, etc.).

Finalement, notons l'effort fait par les directions d'école pour rendre disponibles les reproductions d'œuvres d'art, nécessaires à l'atteinte des objectifs du programme, pour le personnel enseignant.

6.2 ÉLÉMENTS NÉGATIFS

- Un premier point faible a trait à la formation du personnel enseignant en arts plastiques.

  . On peut interroger la formation initiale autant en ce qui a trait aux spécialistes qu'aux titulaires et sur l'absence d'exigences qui rendent capables d'enseigner une spécialité à titre de titulaires.

  . On peut interroger également les exigences prévues aux ententes nationales pour qualifier une enseignante ou un enseignant de «spécialiste».

- Un deuxième point faible a trait au **soutien pédagogique**. En effet, la majorité des responsables, soit 67 p. 100, occupent d'autres fonctions que celle de conseillère ou conseiller pédagogique (33 p. 100) et 30 p. 100 n'ont aucune formation particulière en arts plastiques. En 6e primaire, le cours d'arts plastiques est donné par des spécialistes dans seulement 133 écoles publiques et 10 écoles privées sur 1739 écoles au total; c'est donc dire que les titulaires enseignent ce cours en très grande majorité. Or, l'enquête révèle que 56 p. 100 des titulaires de l'échantillon n'ont aucune formation particulière en arts plastiques et qu'elles et ils ne peuvent compter sur du soutien pédagogique. On note aussi que 33 p. 100 des spécialistes et des titulaires ont moins de trois années d'expérience en arts plastiques et n'ont donc pas reçu de perfectionnement pendant l'implantation du programme. On ne peut pas non plus compter sur une mise à jour par des responsables, qui pour 40 p. 100 d'entre elles et eux n'étaient pas en fonction pendant l'implantation du programme. De plus, on doit souligner que 62 p. 100 des responsables consacrent moins du quart de leur tâche aux arts plastiques. Enfin, le personnel enseignant juge insatisfaisant le soutien reçu actuellement, qui fait peu de place aux rencontres individuelles ou aux rencontres de groupes, aux cours ou aux ateliers.

- Un troisième point faible a trait à la formation reçue pendant l'implantation du programme et au perfectionnement après cette période. En effet, seulement 5 p. 100 du personnel enseignant actuel en arts plastiques a bénéficié du plan de perfectionnement comprenant des stages répartis sur neuf jours. La moitié du personnel enseignant actuel n'a pas reçu de préparation à la mise en œuvre après l'implantation. L'insatisfaction manifestée porte à croire que tout est à refaire.

- Un quatrième point porte sur le non-respect des étapes de la démarche pédagogique. Sur le plan du percevoir, on utilise peu les reproductions d'œuvres d'art et on manque de temps et de formation pour présenter des activités. De plus, on néglige souvent, par manque de temps ou de formation, de proposer des activités qui ont trait aux exercices de base. Finalement, on manque de temps pour amener l'enfant à dégager, au moyen de la parole descriptive, l'idée de l'image, soit dans ses réalisations, soit dans celles de ses camarades ou dans les œuvres d'art. On semble miser sur une exploration des gestes et techniques en priorité, tout en les limitant. On note une demande de perfectionnement quant à la démarche et à ses différentes étapes, plus particulièrement de la part des titulaires. On note également une incompréhension de la démarche disciplinaire chez les titulaires.

- Comme cinquième point, relevons les objectifs terminaux qui ne sont pas suffisamment précis dans leur formulation selon près du quart des spécialistes, et le quart des responsables les souhaitent plus mesurables. De plus, on remarque une compréhension jugée insatisfaisante par 13 p. 100 des spécialistes au regard des objectifs terminaux liés à l'étape du «percevoir» et à l'étape du «voir».

- Notons également, comme sixième point faible, le contenu jugé imprécis, selon 36 p. 100 des titulaires qui sont plus sévères à cet égard que les spécialistes. Certaines techniques ont fait l'objet d'une demande de perfectionnement; cette demande a été plus forte chez les spécialistes. Il s'agit de la sculpture, de l'impression, de la gravure, du façonnage et de l'assemblage. Rappelons que 14 p. 100 des spécialistes n'ont aucune formation particulière en arts plastiques. Il y a donc lieu de s'interroger sur la qualité de la formation que possèdent les spécialistes et les titulaires. Ne faudrait-il pas également examiner tout le contenu du programme au regard du percevoir, des exercices de base, des exercices de réalisation et du voir et d'expliquer davantage la nécessité de ces étapes?

- Comme autres points faibles, mentionnons le guide pédagogique qui est peu utilisé, bien qu'il le soit un peu plus par les spécialistes. Il en est de même pour le matériel complémentaire. Le matériel de base est peu utilisé par les titulaires. On souhaite l'ajout d'œuvres d'artistes québécois dans le matériel de base autorisé et une plus grande variété d'activités.

- L'évaluation pose plus de problèmes chez les titulaires. Les trois types d'évaluation prévus au programme sont peu pratiqués, notamment l'évaluation de placement qui pose des problèmes autant chez les spécialistes que chez les titulaires. Cette évaluation consiste à situer l'enfant dans son cheminement vers la connaissance, ce qui nécessite que l'enseignante ou l'enseignant possède une formation en arts plastiques. L'évaluation formative est plus pratiquée que l'évaluation sommative. Le bulletin descriptif est beaucoup plus utilisé par des spécialistes. Les titulaires lui préfèrent le bulletin avec cotes A, B, C ou autres. La fréquence de bulletin est plus élevée chez les titulaires (quatre fois par année), ce qui alourdit la tâche. À cet effet, depuis plusieurs années l'Instruction suggère deux communications par année, ce qui est respecté par 41 p. 100 des spécialistes et 17 p. 100 des titulaires. De plus, seulement 27 p. 100 des directrices et directeurs d'école disent avoir fait paraître un avis sur les modalités d'évaluation de l'élève en arts plastiques. Une personne sur quatre chez les responsables du dossier ne peut se prononcer sur la pertinence et la congruence des éléments de la définition du domaine en fonction du programme. Dans une très grande proportion, les responsables n'ont pas présenté et expliqué la définition du domaine au personnel enseignant. La majorité du personnel enseignant n'a pas en main le Guide de l'évaluation en classe et les personnes qui le possèdent ne l'utilisent pas.

- Finalement, les **ressources matérielles** aident peu les titulaires bien qu'elles soient nettement meilleures pour les spécialistes. L'équipement, le type de local et l'aménagement sont moins satisfaisants chez les titulaires.

- Quant au matériel, il est aussi restreint. Mais on peut se demander dans quelle mesure une plus grande quantité de matériel serait aidante, si l'on ne donne pas de formation ou un minimum de perfectionnement au personnel enseignant.

6.3 RECOMMANDATIONS

Considérant l'ensemble des données recueillies, le bilan de cette opération nous amène à la conclusion que des corrections majeures doivent être apportées. Les recommandations suivantes sont émises.

Pour le Ministère

- Tenir compte de l'enseignante et de l'enseignant titulaire qui enseignent une discipline reconnue comme une spécialité, en mettant en place dans le cadre des opérations amorcées sur les standards de formation initiale des maîtres au primaire, des mesures afin de les rendre aptes à enseigner cette discipline.

- Réviser le contenu du programme d'études, c'est-à-dire les objectifs terminaux et les éléments notionnels.

- Assurer, auprès du personnel enseignant, un perfectionnement portant sur le programme révisé, et notamment sur les aspects suivants : les objectifs, les techniques utilisées en arts plastiques, la démarche pédagogique et la démarche disciplinaire, les méthodes de planification et d'évaluation.

- Examiner tout le volet évaluation et cumuler l'expertise nécessaire afin de clarifier les concepts suivants pour la discipline des arts plastiques : l'**évaluation de placement** qui consiste à situer l'enfant dans son cheminement, l'**évaluation formative** et l'**évaluation sommative**. Les questions que soulève l'évaluation dans cette discipline méritent des recherches à court terme pour assurer une révision du programme qui réponde à des préoccupations actuelles en éducation artistique.

- Préciser les ressources matérielles adéquates et souhaitables (locaux, équipements) dans un document de support.

- Identifier le matériel minimum requis en arts plastiques pour mettre en œuvre le programme d'études soit dans le programme ou dans un document d'accompagnement.

Pour les commissions scolaires

- S'assurer que le personnel enseignant en arts plastiques reçoive le perfectionnement pour la mise en œuvre du programme corrigé.

- Fournir au personnel enseignant titulaire un soutien pédagogique afin de réaliser l'implantation du programme corrigé et afin d'assurer un suivi.

- Mettre à la disposition du personnel enseignant le matériel nécessaire pour l'enseignement des arts plastiques (reproductions d'œuvres d'art, matériel périssable et non périssable).

- Offrir des ressources matérielles adéquates pour l'enseignement des arts plastiques.

Pour le personnel enseignant

- S'engager à se perfectionner sur le programme révisé et s'engager à une mise à jour relative à l'enseignement des arts plastiques, en suivant les sessions de formation données par le Ministère, la commission scolaire ou autre organisme afin de dispenser aux élèves un enseignement conforme au programme d'études.